

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS

Société par Actions Simplifiée
de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

FOYER NOTRE DAME DES SANS ABRI

3 RUE PERE CHEVRIER

69007 LYON

Siret : 775 649 676

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS
ET
RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

FORT Pierre-Emmanuel
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit
I.E.S.E.G.
D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière –PARIS II
Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit
D.U. Droit de l'Entreprise PARIS

ASSOCIATION FOYER NOTRE DAME DES SANS ABRI
3 Rue du Père CHEVRIER
69007 LYON CEDEX 7

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les administrateurs,
Mesdames et Messieurs les membres

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Foyer Notre Dame des Sans Abri relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note « Changement de règles et méthodes comptables » en pages 31 et 32 de l'annexe des comptes annuels concernant les changements de méthode liés à l'application par anticipation du règlement comptable ANC 2022-06 et à la mise en place d'un nouveau plan d'amortissement pour l'ensemble immobilier rue d'Anvers et Rue Chalopin.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi, nous portons à votre connaissance la note de l'annexe « Règles et Méthodes comptables » qui précisent les dispositions du plan comptable général et des règlements comptables ANC 2018-06 et ANC 2022-06 appliquées pour l'établissement des présents comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Par ailleurs, sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes concernant notamment :

- L'évaluation des engagements hors bilan et des fonds dédiés,
- Le traitement des subventions dans les présents comptes annuels,
- Le traitement comptable des immobilisations corporelles et des opérations juridiques y afférentes
- Le traitement comptable des legs et des engagements liés aux legs
- La valorisation des contributions volontaires en nature
- Ainsi que la valorisation des titres en portefeuille.

Une attention particulière a été portée aux procédures mises en œuvre pour identifier les avantages et ressources en provenance de l'étranger.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtées dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Outre la mention communiquée dans notre paragraphe d'observations, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par votre Président et votre trésorier et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ARRAS

Le 24 mai 2025

l'un des Associés,

Pierre-Emmanuel FORT

Pierre Fort

**SAS SOCIETE DE COMMISSAIRE AUX
COMPTES FORT ET ASSOCIES**

Commissaire aux Comptes

**Membre de la Compagnie Régionale de
DOUAI.**

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	570 247	530 824	39 423	129 010
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	13 854 987		13 854 987	13 499 660
	Constructions	30 136 005	12 946 504	17 189 501	16 148 399
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 445 267	1 229 198	216 070	123 533
	Autres immobilisations corporelles	24 074 002	14 862 581	9 211 422	5 610 985
	Immobilisations corporelles en cours	664 211		664 211	6 231 196
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	4 057 185	411 600	3 645 585	324 913	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	45 750	2 500	43 250	45 750	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	9 098 028		9 098 028	8 474 168	
Prêts	10 130	5 000	5 130	13 522	
Autres immobilisations financières	91 061		91 061	100 047	
TOTAL (I)	84 046 874	29 988 206	54 058 668	50 701 184	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 009 856	118 819	891 037	1 027 583
	Créances reçues par legs ou donations	218 994		218 994	41 968
Autres créances	5 280 567		5 280 567	5 295 076	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 622 680		3 622 680	3 831 316	
DISPONIBILITES	11 512 709		11 512 709	9 631 188	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	195 660		195 660	347 247
	TOTAL (II)	21 840 466	118 819	21 721 647	20 174 379
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	105 887 341	30 107 025	75 780 316	70 875 563	
(1) dont droit au bail			91 191	113 570	
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	36 972 683	36 972 683
	Fonds propres complémentaires	240 435	240 435
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	534 508	289 304	
Report à nouveau	11 361 940	12 474 630	
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	(135 361)	130 036	
Excédent ou déficit de l'exercice	2 258	(1 132 881)	
Total des fonds propres (situation nette)	48 976 463	48 974 205	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	3 394 315	3 273 222	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres	3 394 315	3 273 222	
	Total des fonds propres	52 370 778	52 247 427
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	3 812 050	320 931
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	1 852 932	1 887 892
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	3 095 270	2 667 683
	Fonds dédiés sur concours publics		
	Total des fonds reportés et dédiés	8 760 251	4 876 506
Provisions	Provisions pour risques	183 641	393 771
	Provisions pour charges	550 910	479 889
	Total des provisions	734 551	873 660
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 124 118	7 194 282
	Emprunts et dettes financières divers	67 747	64 135
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	870	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 200 686	2 463 737
	Dettes des legs ou donations	52 160	45 951
	Dettes fiscales et sociales	2 565 043	2 304 774
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	139 985		
Autres dettes	115 513	52 913	
Produits constatés d'avance	1 648 614	752 179	
	Total des dettes	13 914 736	12 877 970
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	75 780 316	70 875 563
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	2 258,10	(1 132 881,27)
(1) Dont à moins d'un an	6 923 547		
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	2 712 933	2 770 976
	dont ventes de dons en nature	2 712 933	2 770 976
	Ventes de prestations de service	1 454 385	1 341 500
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	26 013 796	23 252 940
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 944 377	2 586 009
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	593 620	175 268
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	241 563	316 276
Utilisations des fonds dédiés	1 546 344	766 990	
Autres produits	1 906 372	1 584 334	
	Total des produits d'exploitation	37 413 390	32 794 293
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	14 480 484	12 743 692
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 557 793	1 728 916
	Salaires et traitements	12 146 517	11 465 790
	Charges sociales	4 483 321	4 078 818
	Dotations aux amortissements et dépréciations	2 237 822	1 941 512
	Dotations aux provisions	72 221	113 794
Reports en fonds dédiés	1 938 971	1 606 987	
Autres charges	512 676	254 566	
	Total des charges d'exploitation	37 429 805	33 934 075
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(16 416)	(1 139 782)

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(16 416)	(1 139 782)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	142 830	124 501
	Autres intérêts et produits assimilés	230 119	261 653
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		372 949	386 154
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7 500	
	Intérêts et charges assimilées	228 608	71 498
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		236 108	71 498
RESULTAT FINANCIER		136 841	314 656
RESULTAT COURANT avant impôts		120 425	(825 126)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		66 350
	Sur opérations en capital		159 074
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		69 769
Total des produits exceptionnels			295 193
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		257 952
	Sur opérations en capital		57 107
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		190 000
Total des charges exceptionnelles			505 059
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(209 866)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		118 167	97 890
TOTAL DES PRODUITS		37 786 338	33 475 640
TOTAL DES CHARGES		37 784 080	34 608 522
EXCEDENT ou DEFICIT		2 258	(1 132 881)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		1 267 892	1 309 154
Prestations en nature			
Bénévolat		5 709 670	5 642 868
TOTAL		6 977 562	6 952 022
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		1 267 892	1 309 154
Prestations			
Personnel bénévole		5 709 670	5 642 868
TOTAL		6 977 562	6 952 022

Annexe libre

CER – COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES NOTE DE PRESENTATION

CROD – COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le compte de résultat par origine et destination permet de reprendre l'ensemble des flux du compte de résultat et donc de refléter le modèle économique des entités qui font appel public à la générosité.

C'est une version analytique du compte de résultat par nature, présenté en liste, qui fait apparaître à la fois les données relatives à l'activité globale de l'entité et les ressources et emplois de la générosité publique.

Ce compte est complété par des informations relatives aux contributions volontaires en nature.

CER - COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Le CER permet de retracer les ressources et les emplois de la seule générosité du public.

L'article 432-18, alinéa 1er du règlement indique que, « à l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination ».

Le CER comporte une colonne « Exercice N-1 » permettant de comparer les flux de l'exercice à ceux du précédent. Il intègre à son pied le passage du « stock » d'ouverture au « stock » de clôture des ressources liées à la générosité du public non affectées et non consommées.

NOTE DE PRESENTATION

1-1 Définition de la GP

Les ressources issues la GP comprennent les dons manuels et legs qu'ils soient « dédiés » ou « non dédiés ». Les dons dédiés comprennent notamment les Arbres de la Solidarité.

La rubrique « Dons manuels » comprend également depuis 2019 - en application de la nouvelle réglementation comptable et conformément à l'article 432-4 - les produits reçus des ventes de dons en nature. On y trouve donc l'ensemble des recettes issues des activités solidaires de l'association.

1-2 Autres ressources

On y détaille les subventions, la participation des usagers, les transferts de charges, les autres ressources d'exploitation, les ressources financières, et les ressources exceptionnelles, tout ceci hors mouvements de fonds dédiés et hors reprises de provisions. Dans la mesure où toutes les ressources liées à la générosité du public sont consommées, les produits financiers sont

Annexe libre

considérés comme exclusivement affectés aux autres ressources non liées à la générosité du public.

1-3 Missions Sociales

Les missions sociales du FOYER comprennent à la fois les activités d'accueil & hébergement mais également d'insertion professionnelle.

Pour chacune de ces actions, les dépenses reportées comprennent :

- Les coûts directs : salaires, achats, prestations de sécurité, etc.
- Les coûts indirects : fonctions mutualisées (cuisine, entretien, maintenance), quote-part des amortissements liés aux locaux, et des frais de structure. Ils sont affectés aux missions sociales selon les règles analytiques en vigueur

1-4 Frais de recherche de fonds

Les frais d'appel à la GP représentent les frais engagés pour les envois de mailings, pour les éditions de plaquettes, etc, ainsi que les salaires des 2 personnes concernées. Ils comprennent désormais également les frais de fonctionnement de nos activités solidaires dans la mesure où les recettes de ces dernières sont intégrées dans la GP.

Les charges liées à la recherche de subventions représentent principalement le salaire de la personne en charge des dossiers de subvention.

1-5 Frais de fonctionnement

Toutes les autres dépenses hors fonds dédiés et dotations aux provisions sont incluses dans cette ligne.

1-6 Utilisation des ressources de la GP

Méthode d'affectation de la GP :

- 1) La GP finance les frais de recherche de fonds.
- 2) La GP finance les missions sociales, sauf la part des missions sociales déjà financées par des subventions, ou par des financements « fléchés » (dons dédiés, participations des usagers, transferts de charges, dons IFI ...).
- 3) La GP finance une quote-part des frais de fonctionnement correspondant aux frais de siège (périmètre défini avec la DDETS : fonctions support directement liées à l'activité, hors communication, hors patrimoine). Cette quote-part correspond au pourcentage que représente les ressources issues de la GP sur la totalité des ressources du Foyer (hors reprises de provisions et transferts de charges)

Compte de Résultat par Origine et Destination

1/2

		31/12/2024		31/12/2023	
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois	Dont générosi du public	12 mois	Dont générosi du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	1.1 Cotisations sans contrepartie				
	1.2 Dons, legs et mécénat				
	- Dons manuels	1 865 810	1 865 810	2 586 009	2 586 009
	- Legs, donations et assurances-vie	593 620	593 620	175 268	175 268
	- Mécénat	1 078 567	1 078 567		
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	2 712 933	2 712 933	2 770 976	2 770 976
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	2.1 Cotisations avec contrepartie				
	2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie					
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	3 733 705		3 758 285		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	26 013 796		23 252 940		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	241 563	41 753	165 172	28 531	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 546 344	1 546 344	766 990	426 412	
	Total des produits par origine	37 786 338	7 839 027	33 475 640	5 987 197
CHARGES PAR DESTINATION	1 - MISSIONS SOCIALES				
	1.1 Réalisées en France				
	- Actions réalisées par l'organisme	31 400 000	5 427 388	28 739 578	4 964 328
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
	1.2 Réalisées à l'étranger				
	- Actions réalisées par l'organisme				
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	310 099	310 100	1 219 593	1 219 592
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources	1 031 611	938 641	75 643	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 869 551	495 933	2 700 814	466 525	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	115 681		168 017	29 022	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	118 167		97 890		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 938 971	1 938 971	1 606 987	534 705	
7 - VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES					
7.1 Autres produits liés à la générosité du public					
7.2 Autres produits non liés à la générosité du public					
	Total des charges par destination	37 784 080	9 111 033	34 608 522	7 214 172
	EXCEDENT OU DEFICIT	2 258	(1 272 006)	(1 132 881)	(1 226 975)

Compte de Résultat par Origine et Destination

2/2

		31/12/2024		31/12/2023	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	Dont générosi du public	12 mois	Dont générosi du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	Bénévolat	5 709 670	5 709 670	5 642 868	5 642 868
	Prestations en nature				
	Dons en nature	1 267 892	1 267 892	1 309 154	1 309 154
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
	Prestations en nature				
Dons en nature					
	Total des produits par origine	6 977 562	6 977 562	6 952 022	6 952 022
CHARGES PAR DESTINATION	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
	Réalisées en France	6 977 562	6 977 562	6 952 022	6 952 022
	Réalisées à l'étranger				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
	Total des charges par destination	6 977 562	6 977 562	6 952 022	6 952 022

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

	31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023
EMPLOIS PAR DESTINATION	12 mois	12 mois	RESSOURCES PAR ORIGINE	12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	5 427 388	4 964 328	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	1 865 810	2 586 009
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	593 620	175 268
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	1 078 567	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public	2 712 933	2 770 976
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	310 100	1 219 592			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	938 641				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	495 933	466 525			
TOTAL DES EMPLOIS	7 172 062	6 650 445	TOTAL DES RESSOURCES	6 250 930	5 532 254
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		29 022	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	41 753	28 531
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 938 971	534 705	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 546 344	426 412
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	(1 272 006)	(1 226 975)
TOTAL	9 111 033	7 214 172	TOTAL	9 111 033	7 214 172
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	(1 272 066)	(1 226 976)
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	1 272 066	1 226 976
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public
(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

	31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois	12 mois	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	6 977 562	6 952 022	Bénévolat	5 709 670	5 642 868
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	1 267 892	1 309 154
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	6 977 562	6 952 022	TOTAL	6 977 562	6 952 022

Tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

	31/12/2024	31/12/2023
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 mois	12 mois
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	2 667 683	2 689 777
(-) Utilisation	954 523	426 412
(+) Report	1 382 110	404 319
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC FIN D'EXERCICE	3 095 270	2 667 683

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2024	31/12/2023
Bénévolat Bénévolat	5 709 670	5 642 868
Prestations en nature	5 709 670	5 642 868
Dons en nature Dons en nature	1 267 892	1 309 154
	1 267 892	1 309 154
Total	6 977 562	6 952 022
Répartition par nature de charges	31/12/2024	31/12/2023
Secours en nature (alimentaires, vestimentaires, ...)		
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, ...) Mise à disposition gratuite de biens et services	1 267 892	1 309 154
Prestations	1 267 892	1 309 154
Personnel bénévole Personnel bénévole	5 709 670	5 642 868
	5 709 670	5 642 868
Total	6 977 562	6 952 022

Règles et Méthodes Comptables

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique et agréée par le Don en Confiance. Elle intervient dans la Métropole de Lyon et le département du Rhône.

Elle vient en aide aux personnes isolées - femmes ou hommes - et aux familles en difficultés, aux réalités et souffrances multiples.

Les missions de l'association sont Accueillir – Héberger – Accompagner – Insérer. Elle met en place des réponses adaptées pour permettre à chaque personne de se reconstruire et de trouver sa place dans notre société.

Ses missions sont financées entre autres par les subventions publiques mais également par les dons issus de la générosité du public et les produits générés par nos activités solidaires.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Evolution du périmètre d'action du FOYER

- Ouverture début 2024 des CHU pour familles St Hélène et rue Pierre Voyant (sites mis à disposition) et du CHI pour femmes et enfants CLEF en juin - fermeture du CHU le 44 en avril.
- Déménagement de la Halte de Nuit et extension de 57 à 72 places
- Fusion des accueils de jour La Rencontre et St Vincent
- Ouverture du dispositif Cocon La Yourte Solidaire
- Développement du Tiers-lieu des Grandes Voisines
- Impact en année pleine des nouveaux dispositifs 2023 : Lits Halte Soins Santé et Cocon La Saulaie
- Arrêt des AAVA à l'Atelier vélos et fermeture de l'atelier vélos pendant plusieurs mois

Evolution des investissements et du patrimoine

- Mise en service du bâtiment CLEF en mars 2024
- Vente d'un appartement et d'une maison reçus en legs

Autres éléments significatifs :

- Le Foyer a reçu un legs exceptionnel de titres d'une valeur de 3.9m€ - sans impact sur le résultat car destiné à être vendu dans les prochaines années
- Versement depuis août 2024 du SEGUR pour tous aux salariés permanents non concernés par le Ségur 2 – en application de l'arrêté du 5 août 2024 portant l'extension d'un accord de branche AXESS conclu dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif.
- Lors du conseil d'administration du 4 décembre 2024, il a été décidé de procéder à la démolition des bâtiments situés au 24 rue d'Anvers et au 27-29 rue Chalopin, au plus tard d'ici décembre 2026, en vue de construire deux nouveaux bâtiments à cet emplacement. Étant donné que la valeur vénale combinée des terrains et des bâtiments reste supérieure à leur valeur nette comptable (VNC), aucune provision pour dépréciation n'a été enregistrée en comptabilité. Les conséquences de cette décision seront détaillées dans le paragraphe intitulé « Changement de méthode ».

Règles et Méthodes Comptables

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de l'Association : Foyer Notre Dame des Sans-Abri.

Le bilan de l'exercice présente un total de 75 780 316 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de **produits** de 37 786 338 euros et un total de **charges** de 37 784 080 euros, dégageant ainsi un **résultat** de 2 258 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2024 et finit le 31/12/2024.
Il a une durée de 12 mois.

Les notes des tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/04/2025 par le Conseil d'Administration de l'Association.

Règles générales

Depuis l'exercice clos au 31/12/2020, le FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI applique les dispositions applicables aux entités faisant appel public à la générosité du public, fixées dans le règlement comptable de l'Autorité des normes comptables (ANC) n°2022-06.

Ce règlement dispose que les structures concernées incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels :

- un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 ;
- un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ;
- et les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Par dérogation au règlement comptable 2018-06, une subvention à recevoir du FSE pour le dispositif Perle a été enregistrée au 31/12/2024 pour l'exercice 2024, sans qu'une convention ne soit signée avec ce financeur.

L'Association FOYER NOTRE DAME DES SANS-ABRI également nommée FNDSA a été fondée en 1950 et déclarée à la Préfecture du Rhône le 24 Mai 1950, comme association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 et reconnue d'utilité publique par décret du 15 Mars 1957.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Règles et Méthodes Comptables

Changement de règles et méthodes comptables :

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri a choisi d'appliquer par anticipation le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022. Dorénavant, seuls les produits et charges directement liés à un événement exceptionnel et inhabituel sont enregistrés dans le résultat exceptionnel. Les transferts de charges sont désormais supprimés.

Afin de faciliter la compréhension de ce changement pour le lecteur des états financiers, les comptes de l'exercice précédent (31/12/2023) ont été retraités. Les impacts de ce changement sont détaillés dans le tableau suivant :

Elements	Bilan 31/12/2024	Bilan 31/12/2023 proforma	Bilan 31/12/2023
Ventes de biens	2 712 933	2 770 976	2 770 976
Ventes de prestations de service	1 454 385	1 341 499	1 341 500
Subventions d'exploitation	26 013 796	23 178 493	23 144 968
Dons, legs et donations	7 681 989	2 894 473	2 761 278
Autres produits	1 877 327	1 585 270	1 584 334
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions	241 563	146 823	386 045
Autres achats et charges externes	-14 480 484	-12 777 527	-12 743 692
Impôts, taxes et versements assimilés	-1 557 793	-1 584 788	-1 728 916
Salaires et traitements	-12 146 517	-11 463 880	-11 465 790
Charges sociales	-4 483 321	-4 036 071	-4 078 818
Dotations aux amortissements et dépréciation	-2 728 483	-2 245 306	-2 012 334
Autres charges	-724 904	-322 583	-259 335
Produits divers	6 840	2 970	0
Utilisation des fonds dédiés	2 208 438	766 990	766 990
Report en fonds dédiés	-6 092 184	-1 606 987	-1 606 987
Résultat d'exploitation	-16 416	-1 349 647	-1 139 780
Produits financiers	372 949	386 154	386 154
Charges financières	-236 108	-71 498	-71 498
Résultat courant	120 425	-1 034 991	-825 124
Produits exceptionnels	0	0	295 193
Charges exceptionnelles	0	0	-505 059
Résultat exceptionnel	0	0	-209 866
Impôt sur les sociétés	-118 167	-97 890	-97 890
Résultat	2 258	-1 132 881	-1 132 881
Résultat	2 258	-1 132 881	-1 132 881

Règles et Méthodes Comptables

Conformément à la décision du conseil d'administration du 4 décembre 2024, qui prévoit la démolition des bâtiments situés au 24 rue d'Anvers et au 27-29 rue Chalopin d'ici 2026, et dans le souci de respecter le principe comptable de l'information fidèle, il a été décidé de réduire la durée d'amortissement de ces biens pour l'ajuster à leur durée d'usage.

En raison du changement d'usage des bâtiments, initialement amortis sur 30 ans, nous avons procédé à une réduction de la durée d'amortissement, qui est désormais fixée à 2 ans, à compter du 4 décembre 2024. L'impact de cette modification de méthode entraîne une perte de -22 574,68 € pour l'année 2024 et de -295 083,26 € pour l'année 2025.

Par ailleurs, pour le terrain situé au 24 rue d'Anvers, qui n'avait pas été valorisé dans les comptes lors de l'acquisition de l'ensemble immobilier, nous avons réaffecté 30 % de la valeur brute totale à ce terrain, soit 180 150 €, ce qui réduit ainsi la valeur du bâtiment de 600 500 € à 420 350 €.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels	1 à 3 ans
Constructions	20, 30 et 40 ans
Aménagements et installations	5 – 10 et 20 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier	10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Immobilisations financières

Les titres de participations ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Une comparaison est effectuée en fin d'exercice par rapport à leur valeur d'utilité.

Une dépréciation est comptabilisée si cette valeur d'utilité est, à la date de clôture, inférieure à leur valeur d'acquisition.

Titres de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée si le cours à la fin de l'exercice est inférieur au prix d'achat.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Comptabilisation des legs et donations

Conformément aux dispositions applicables aux entités faisant appel public à la générosité du public, fixées dans le règlement comptable de l'Autorité des normes comptables (ANC) n°2018-06, le FOYER comptabilise les legs de la manière suivante :

- Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive.

Règles et Méthodes Comptables

- Les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :
 - dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres
 - dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés par l'association
 - dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens destinés à être cédés.

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès
- des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur

Les dettes sont comptabilisées dans le compte "Dettes des legs ou donations".

Autres postes

- Stocks des Bric à Brac :

Les stocks ne sont pas valorisés, car ces biens sont acquis à titre gratuit. De plus, l'activité est réalisée par des salariés en insertion et des bénévoles, et les coûts associés au traitement, à la remise en état et au rangement ne sont pas considérés comme significatifs, ni facilement identifiables.

- Fonds dédiés :

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui à la date de la clôture de l'exercice n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « report en fonds dédiés ».

Sont comptabilisés à la clôture de l'exercice, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- Subventions d'exploitation
- Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif
- Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances vie.

Les fonds dédiés aux investissements proviennent de legs et seront affectés à des investissements futurs.

Les fonds affectés à « Insertion Professionnelle » proviennent de l'opération « Les Arbres de la Solidarité ».

Les promesses de dons qui ont fait l'objet d'une convention signée sur l'exercice ont été comptabilisées en dons dédiés à la date de clôture.

- Abandons de frais bénévoles :

Ils sont comptabilisés en produits dans les dons manuels avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte "frais de déplacements bénévoles".

- Subventions d'investissement :

Les subventions d'investissements sont reprises au fur et à mesure des amortissements des immobilisations rattachées.

- Contributions volontaires en nature :

- Bénévolat : le temps offert par les nombreux bénévoles est valorisé et présenté dans les comptes annuels en pied de Compte de Résultat. Sur la base d'un recensement effectué par le FOYER représentant 105 ETP, le bénévolat est valorisé selon une approche du salaire annuel moyen chargé (hors CCDI).

- Dons en nature : la valorisation est effectuée sur la base du prix de revient fourni par les tiers, sachant qu'en vertu de l'ensemble des conventions, ces contributions volontaires en nature ne sont pas valorisées.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

ANNEXE - Élément 2

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2024	
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p. Cessions		
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	577 449		18 144		25 347	570 247
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	577 449		18 144		25 347	570 247
CORPORELLES						
Terrains	13 499 660		355 327			13 854 987
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	28 061 106		2 254 690	150 375	29 415	30 136 005
Instal technique, matériel outillage industriels	1 296 174		149 093			1 445 267
Instal., agencement, aménagement divers	17 856 415		4 468 462		42 304	22 282 573
Matériel de transport	529 861					529 861
Matériel de bureau, mobilier	1 109 937		153 598		1 966	1 261 569
Emballages récupérables et divers	324 913		3 944 500		212 228	4 057 185
Immobilisations corporelles en cours	6 231 196		2 017 971	7 584 957		664 211
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	68 909 261		13 343 642	7 735 332	285 913	74 231 658
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	45 750					45 750
Autres titres immobilisés	8 474 168		2 997 781		2 373 921	9 098 028
Prêts et autres immobilisations financières	113 570		19 055		31 433	101 191
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 633 488		3 016 836		2 405 354	9 244 970
TOTAL	78 120 198		16 378 622	7 735 332	2 716 615	84 046 874

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	448 440	82 384		530 824
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	448 440	82 384		530 824
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	11 912 706	1 063 213	29 415	12 946 504
Instal technique, matériel outillage industriels	1 172 641	56 557		1 229 198
Autres Instal., agencement, aménagement divers		42 304	42 304	
Matériel de transport	504 410	14 691		519 101
Matériel de bureau, mobilier	899 924	130 501	1 966	1 028 459
Emballages récupérables et divers	12 480 892	834 128		13 315 020
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 970 574	2 141 393	73 685	29 038 282
TOTAL	27 419 014	2 223 777	73 685	29 569 106

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement n des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel durée-autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel durée-autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Filiales et participations

31/12/2024	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés			
1. Filiales (Plus de 50 %)			
2. Participations (10 à 50 %)			
SAS ENVIE SUD-EST	1 468 908	10,72	291 428
B. Renseignements globaux			
1. Filiales non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			
2. Participations non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			

Pour SAS Envie Sud-Est, les informations financières mentionnées correspondent à l'exercice clos au 31/12/2023.

Annexe libre

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ETAT DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER - FONDS DEDIES

Valeurs mobilières de placement

Livret CSL Associatis	527 705
Livret SG	58 071
Livret CIC	567 432
Livret BRA	10 831
Livret BNP	1 566 206
AG2R LA MONDIALE	500 000
BNP DAT	300 000
Livret A Caisse Epargne	92 435
Total	3 622 680

Le montant des plus-values latentes sur les DAT s'élève à la clôture de l'exercice à 15 766,31€

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au fur et à mesure du plan d'amortissement des immobilisations qu'elles financent.

Subventions	Montant brut	QP de la subvention reprise	Subvention nette
REGION	415 889,00	63 172,00	352 717,00
GRAND LYON AGAPE	224 453,20	111 900,14	112 553,06
GRAND LYON HORTENSIAIS	248 059,00	248 059,01	0,00
ETAT VILLEFRANCHE	185 366,00	185 365,99	0,01
METROPOLE LYON	279 000,00	61 079,37	217 920,63
AMALLIA AGAPE	75 000,00	37 390,93	37 609,07
ETAT / DDT AGAPE	316 400,80	157 740,50	158 660,30
SUBV INVEST INKERMANN	1 474 000,00	49 011,00	1 424 989,00
LYON AGAPE	44 175,60	22 024,39	22 151,21
REGION / AGAPE	146 003,55	72 789,48	73 214,07
DIRECCTE	39 587,00	33 896,00	5 691,00
INVEST ANAH - TVX CGR	1 050 000,00	61 191,29	988 808,71
TRACABILITE	35 000,00	34 999,67	0,33
TOTAL	4 532 934,15	1 138 619,77	3 394 314,39

Annexe libre

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ETAT DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER - FONDS DEDIES

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice en cours

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Suisse	28/05/2024	Personne physique	Don	Direct	CB	30,00
Suisse	20/11/2024	Personne physique	Don	Direct	Chèque	100,00
Total - Suisse						130,00
Canada	2024	Personne physique	Don	Direct	Prélèvement automatique	1 200,00
Total - Canada						1 200,00
USA	05/10/2024	Personne physique	Don	Direct	CB	100,00
Total - USA						100,00
Allemagne	2024	Personne physique	Don	Direct	Prélèvement automatique	260,00
Total - Allemagne						260,00
Pays Bas	2024	Personne physique	Don	Direct	Prélèvement automatique	120,00
Total - Pays bas						120,00

Fonds reportés liés aux legs et donations

Dans les fonds reportés liés aux legs figurent 3 812 049,61 € de legs immobiliers destinés à être vendus.

Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 dern. ex.
Subvention d'exploitation	1 887 892	1 218 955	1 253 915			1 852 932	
Contributions financières autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public	2 667 683	720 016	292 428			3 095 271	
Fonds affectés aux investissements	249 757	0	0			249 757	
Fonds dédiés arbres de la solidarité	144 800	40 645	99 200			86 245	
Fonds dédiés Divers	631 639	429 371	130 791			930 219	
Fonds dédiés travaux CGR	445 012	200 000	20 992			624 020	
Fonds dédiés travaux Inkermann	1 196 475	50 000	41 445			1 205 030	
TOTAL	4 555 575	1 938 971	1 546 343	0	0	4 948 202	0

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	10 130	130	10 000
	Autres immobilisations financières	91 061	91 061	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 009 856	1 009 856	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	26 437	26 437	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	676 582	676 582	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	4 026 091	4 026 091	
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	770 451	770 451		
Charges constatées d'avances	195 660	195 660		
	TOTAL DES CREANCES	6 806 269	6 796 269	10 000
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		19 055		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice		31 433		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	7 124 118	133 799	573 173	6 417 147
	Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	67 747	67 747		
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 200 686	2 200 686		
	Personnel et comptes rattachés	1 000 495	1 000 495		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 214 196	1 214 196		
	Impôts sur les bénéfices	118 167	118 167		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	232 185	232 185		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	139 985	139 985		
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	167 673	167 673		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	10 408 865	10 408 865			
	TOTAL DES DETTES	22 674 117	15 683 798	573 173	6 417 147
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		156 143			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Le poste "Produits Constatés d'avance" comprend 8 760 251.15€ de fonds dédiés et reportés.

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	448 033	374 043	73 991	19,78
Autres créances	4 488 279	5 056 928	(568 650)	-11,24
TOTAL	4 936 312	5 430 971	(494 659)	-9,11

Détails :

Autres créances clients	
Factures à établir	448 033,43
Sous-total	448 033,43

Autres créances	
Avoirs à recevoir	26 109,03
Subventions à recevoir	4 026 090,91
Produits à recevoir	176 485,65
Dons à recevoir	258 000
Intérêts courus à recevoir	1 592,98
Sous-total	4 488 278,57

TOTAL	4 936 312,00
--------------	---------------------

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/20	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/20
Fonds propres sans droit de reprise	37 213 117				37 213 117
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves	289 304	(20 192)	265 397		534 508
Report à nouveau	12 474 630	(1 004 366)	(108 324)		11 361 940
Résultat ss ctrl tiers fi. Ran ss ctrl tiers fi.	130 036	(108 324)	(157 073)		(135 361)
Excédent ou déficit de l'exercice	(1 132 881)	1 132 881	2 258		2 258
Situation nette	48 974 205		2 258		48 976 463
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	3 273 222		204 536	83 443	3 394 315
Provisions réglementées					
TOTAL	52 247 427		206 794	83 443	52 370 778

Autres réserves : 534 508€

Dont Réserves sous contrôles de tiers financeurs : 534 508€

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Couverture du besoin en fonds de roulement Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Réserves des plus-values nette d'actif Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	203 771	1 200	166 330	38 641
	Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change	479 889	71 021		550 910
	Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Provisions pour gros entretien et grandes révisions Autres	190 000		45 000	145 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	873 660	72 221	211 330	734 551
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières		411 600		411 600
			2 500		2 500
			5 000		5 000
	Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres	105 592	43 460	30 233	118 819
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	105 592	462 560	30 233	537 919
TOTAL GENERAL		979 252	534 781	241 563	1 272 470
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			115 681 7 500	241 563	

Annexe libre 2

PROVISIONS LEGS

Provisions

En application de la recommandation 2013-02 de l'ANC (autorité des normes comptables), une provision pour indemnité de départ à la retraite est évaluée et comptabilisée sur la base des dispositions de l'accord d'entreprise.

Les principaux paramètres de cette évaluation sont :

- Méthode : ANC 2021
- Taux annuel d'actualisation : 3,38%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de mortalité retenue : INSEE 2012-2014
- Augmentation moyenne annuelle des salaires : 5%
- Taux des charges sociales : 43%.

Conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7-13-2013 modifiée le 5-11-2021, l'association comptabilise la provision pour indemnité de départ à la retraite selon la méthode de répartition des droits de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 477 020 euros.

Legs, donations et assurances-vie

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	103 874
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	4 412 280
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	192 413
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	662 094
Sous-total	5 370 661
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	212 228
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	411 600
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	4 153 213
Sous-total	4 777 042

Effectif moyen

		31/12/2024	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		57
	Professions intermédiaires		193
	Employés		151
	Ouvriers		
	TOTAL		401

Selon effectif moyen du personnel en ETP. Dont 276 CDI, 13 CDD et 111 CDDI.

Il est précisé que le Président et les Administrateurs ne sont pas rémunérés.

En 2024, il n'y a eu aucun remboursement de frais à des administrateurs de l'association. Les frais des administrateurs ayant fait l'objet d'un abandon de frais se sont élevés à 8 293,54€..

Rémunérations les plus élevées :

Le montant des 3 plus importantes rémunérations brutes s'élève pour l'année à : 241 908€. Ce montant inclut des avantages en nature pour 0 €.

Le montant des 5 plus importantes rémunérations brutes s'élève pour l'année à : 369 210€. Ce montant inclut des avantages en nature pour 0 €.

Charges à payer (avec détail)

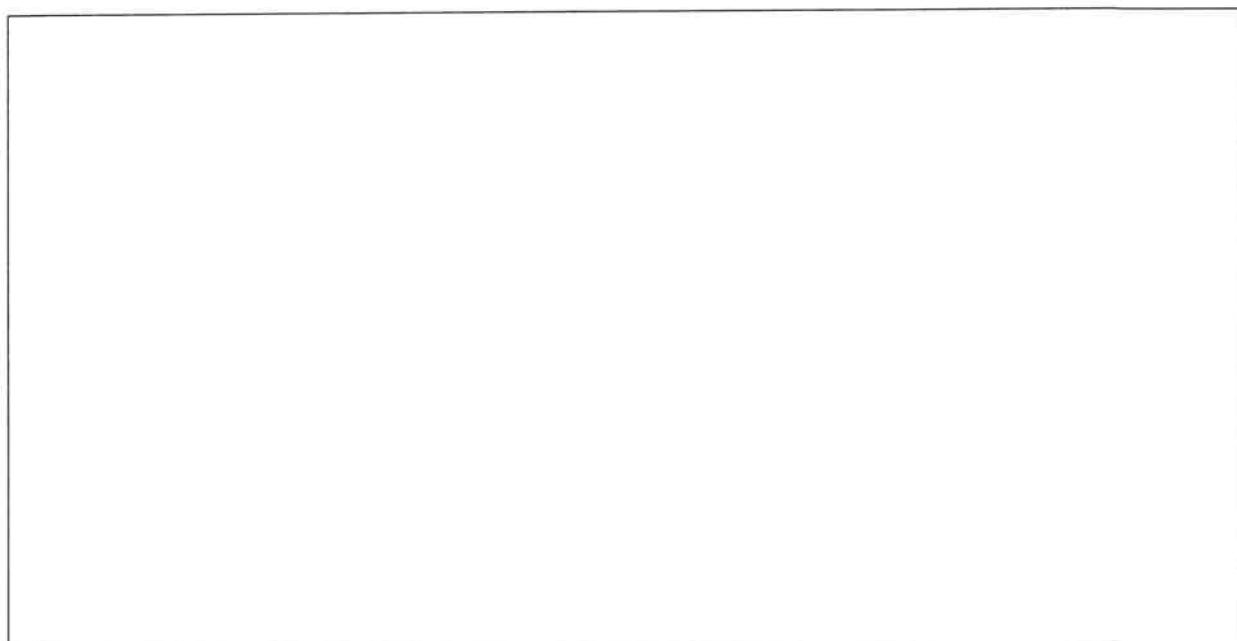
	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	556 561	485 612	70 949	14,61
Dettes fiscales et sociales	1 628 479	1 383 997	244 483	17,66
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	1 400	897	503	56,10
TOTAL	2 186 440	1 870 506	315 934	16,89

Détails :

Fournisseurs et factures non parvenues :	556 561 €
Provision congés payés et primes :	957 246€
Charges sociales sur congés à payer et primes :	479 641€
Effort construction :	42 847€
Unifaf - formation salariés :	119 881€
Etat - Charges a payer - TG - Divers	30 264€
Total :	2 186 440€

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	195 660	347 247	(151 587)	-43,65
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	195 660	347 247	(151 587)	-43,65



Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	10 408 865	5 628 684	4 780 181	84,93
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	10 408 865	5 628 684	4 780 181	84,93

Le poste "Produits Constatés d'avance" comprend 8 760 251.15€ de fonds dédiés et reportés.

Ventilation du chiffre d'affaires

		31/12/2024
Chiffre d'affaires par secteur d'activité		4 167 318
Ventes de marchandises		2 712 933
RECETTES BRIC A BRAC VAISE	1 309 510	
RECETTES BRIC A BRAC TOULON	92 403	
RECETTES BRIC A BRAC CROIX ROUSSE	221 739	
RECETTES BB DECINES	273 804	
RECETTES BRIC A BRAC OULLINS	224 255	
RECETTES BB VILLEFRANCHE	382 026	
RECETTES JOURNEES D'ENTRAIDE	209 198	
Production vendue Services		1 454 385
RECETTES LES AMAZONES	2 613	
RECETTES TRI TEXTILES	49 740	
RECETTES TRI TEXTILES	88 816	
RECETTES ATELIER MENUISERIE	3 000	
RECETTES TRI OBJETS	104 015	
RECETTES TRI OBJETS	40 838	
RECETTES ATELIERS VELO	32 787	
RECETTES CHRS JEUNES DIFFUS	130	
RECETTES SERVICE LOGEMENT	126 341	
APL CALUIRE 2014	(511)	
APL VILLEFRANCHE 2014	(736)	
APL LOGEMENT D'ABORD	216	
RECETTES COCON - SAULAIE	5 734	
RECETTES COCON YOURTE SOLIDAIRE	2 708	
RECETTES ACCUEIL ST VINCENT 20	504	
RECETTES ACCUEIL DE JOUR MDR	10 238	
RECETTES PF LES CHARDONS	107 521	
RECETTES DARDILLY	208 193	
RECETTES RUE SALA	12 573	
REFACTURATION DE FRAIS DIVERS	7 101	
RECETTES BORDEAUX	41 243	
RECETTES ANTENNE CALUIRE	193 858	
RECETTES ANTENNE VILLEFRANCHE	82 493	
RECETTES CHARDONNIERE - CHRS	125 850	
RECETTES CGR - CHRS	25 159	
RECETTES LA RENCONTRE	108	
RECETTES MAISON RODOLPHE	2 905	
RECETTES HORTENSAS	117 109	
RECETTES 85 SG	5 633	
RECETTES AGAPE MAISON-RELAIS	58 516	
RECETTES LA CALADE VILLEFRANCH	12 110	
AIDE EXCEPTIONNELLE ACCORDEE	(12 421)	
Chiffre d'affaires par marché géographique		4 167 318
Chiffre d'affaires FRANCE		4 167 318
RECETTES BRIC A BRAC VAISE	1 309 510	
RECETTES BRIC A BRAC TOULON	92 403	
RECETTES BRIC A BRAC CROIX ROUSSE	221 739	
RECETTES BB DECINES	273 804	
RECETTES BRIC A BRAC OULLINS	224 255	
RECETTES BB VILLEFRANCHE	382 026	

Ventilation du chiffre d'affaires

31/12/2024

RECETTES JOURNEES D'ENTRAIDE	209 198	
RECETTES LES AMAZONES	2 613	
RECETTES TRI TEXTILES	49 740	
RECETTES TRI TEXTILES	88 816	
RECETTES ATELIER MENUISERIE	3 000	
RECETTES TRI OBJETS	104 015	
RECETTES TRI OBJETS	40 838	
RECETTES ATELIERS VELO	32 787	
RECETTES CHRS JEUNES DIFFUS	130	
RECETTES SERVICE LOGEMENT	126 341	
APL CALUIRE 2014	(511)	
APL VILLEFRANCHE 2014	(736)	
APL LOGEMENT D'ABORD	216	
RECETTES COCON - SAULAIE	5 734	
RECETTES COCON YOURTE SOLIDAIRE	2 708	
RECETTES ACCUEIL ST VINCENT 20	504	
RECETTES ACCUEIL DE JOUR MDR	10 238	
RECETTES PF LES CHARDONS	107 521	
RECETTES DARDILLY	208 193	
RECETTES RUE SALA	12 573	
REFACTURATION DE FRAIS DIVERS	7 101	
RECETTES BORDEAUX	41 243	
RECETTES ANTENNE CALUIRE	193 858	
RECETTES ANTENNE VILLEFRANCHE	82 493	
RECETTES CHARDONNIERE - CHRS	125 850	
RECETTES CGR - CHRS	25 159	
RECETTES LA RENCONTRE	108	
RECETTES MAISON RODOLPHE	2 905	
RECETTES HORTENSAS	117 109	
RECETTES 85 SG	5 633	
RECETTES AGAPE MAISON-RELAIS	58 516	
RECETTES LA CALADE VILLEFRANCH	12 110	
AIDE EXCEPTIONNELLE ACCORDEE	(12 421)	

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	31/12/2024	31/12/2023	%	%	31/12/2024	31/12/2023	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	16 600	16 200	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	16 600	16 200	00,0	00,0				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	16 600	16 200	00,0	00,0				

--

ASSOCIATION FOYER NOTRE DAME DES SANS ABRI
3 Rue du Père CHEVRIER
69007 LYON CEDEX 7

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612.5 du Code de commerce.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs les Membres, l'expression de notre parfaite considération.

Fait à ARRAS
Le 24 mai 2025
Pierre-Emmanuel FORT
L'un des associés

SAS SOCIETE DE COMMISSAIRE AUX
COMPTES FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
DOUAI.